



LES SOURCES DU DROIT

Par Joël Andriantsimbazovina
Agrégé des facultés de droit, Professeur de droit public
Responsable du Centre de droit comparé, Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé
Ecole de droit de Toulouse
Conseiller scientifique projet, Direction d'évaluation de la recherche, Haut conseil d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche

Objet du cours :

Les sources du droit sont à la base de tout système juridique et de tout ordre juridique. Dans une époque de multiplication de ces sources et de l'interaction des systèmes et des ordres juridiques, les sources du droit constituent l'épine dorsale de la compréhension du droit. *A fortiori*, elles sont un passage obligé pour tous les acteurs du droit : des institutions normatives aux praticiens du droit passant par les juridictions et les universitaires. La recherche en droit, en commençant par la thèse, devrait toujours s'interroger sur les sources du droit quelle que soit la discipline, quel que soit le sujet et quel que soit l'objet de la recherche.

Ce cours a pour objet de sensibiliser les doctorants à cette importance des sources du droit dans leur propre thèse et dans leur démarche. Pour cela, il leur est proposé de visiter ou de revisiter quelques écrits sur les sources de droit et de les resituer dans leur travail de recherche.

Bibliographie indicative :

BERGEL Jean-Louis, *Théorie générale du droit*, 5^e éd., Dalloz, 2012.

GOTZBERG Stefan, *Les sources du droit*, Que sais-je ?, Presses universitaires de France, 2024.

JESTAZ Philippe, *Les sources du droit*, 3^e éd., Connaissance du droit, Dalloz, 2022.

PESCATORE Pierre, *Introduction à la science du droit*, Université du Luxembourg, Bruylant, 2009.